



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combes
19000 Tulle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Membres	73
Présents	53
Pouvoirs	09
Votants	62
Exprimés	62
Pour	62
Contre	-

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 27 septembre 2021

Secrétaire de séance : Bruno FLEURY

Etaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Odile BOUYOUX, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, Irène SERVIERES, Stéphanie VALLEE, Josette VERDEYME
Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Marc GERAUDIE, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

Avaient donné pouvoir :

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN
Mme Martine DUPIN-de-BEYSSAT à M. Xavier DURAND
Mme Béatrice GORON à Mme Stéphanie VALLEE
Mme Sandy LACROIX à M. Jacques SPINDLER
M. Pascal CAVITE à M. Michel BOUYOU
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE
M. JAMMOT Henri à M. Pascal FOUCHÉ
M. Jean-Jacques LAUGA à M. Alain PENOT
M. Jérémy NOVAIS à M. Bernard COMBES

Etaient absents :

Mmes Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Annie CUEILLE, Valérie DUMAS, MM. Patrick BORDAS, Raphaël CHAUMEIL, Serge HEBRARD, Grégory HUGUE, Bernard JAUVION, Jean-François SALLES.

Objet : 3.3 Cession du bâtiment industriel « TAZO'EDITIONS » à l'entreprise EYREIN INDUSTRIE

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Tulle et notamment sa compétence développement économique,

Vu le budget « aménagement économique »,

Considérant qu'un contrat de crédit-bail a été signé le 20 juillet 2011 entre le SYMA du Pays de Tulle et l'entreprise TAZO'EDITIONS, appartenant au groupe Vedelman, d'une durée de 20 ans avec clause de vente à 1 € à l'expiration dudit contrat,

Considérant qu'à la suite de la dissolution du SYMA le 31 décembre 2017, Tulle agglomération s'est substituée à lui en tant que bailleur,

Considérant qu'en décembre 2019, pour des raisons économiques, le groupe Vedelman a été contraint de cesser toute activité sur le site et a sollicité Tulle agglomération le 6 octobre 2020 pour envisager une résiliation amiable du contrat de crédit-bail dont la dernière échéance était prévue en juillet 2031,

Considérant que l'entreprise EYREIN ENTREPRISE, déjà implantée sur la ZAC de la Montane à Eyrein, et spécialisée dans la production et commercialisation de produits de nettoyage et désinfectants a fait connaître son souhait d'acquérir le bâtiment à des fins logistiques,

Considérant l'avis du Domaine en date du 10 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) approuve la résiliation anticipée du contrat de crédit-bail signé le 20 juillet 2011 entre le SYMA du Pays de Tulle et l'entreprise TAZO'EDITIONS sans aucune indemnité ni pour Tulle agglomération ni pour l'entreprise TAZO'EDITIONS ;

2°) accepte que le dernier paiement du loyer effectué par l'entreprise TAZO'EDITIONS soit celui intervenu le 21 juin 2021 et que par conséquent aucun autre appel de loyer ne lui soit adressé ;

3°) accepte la cession du bâtiment industriel ainsi que les parcelles sur lesquelles il est érigé, cadastrées A 1695 et A 1722 sur la commune d'Eyrein au lieu-dit l'Arbre Espic, d'une contenance totale de 8 986 m² à l'entreprise EYREIN INDUSTRIE domiciliée ZA la Croix de St-Pierre 19800 EYREIN ou toute autre entité juridique pouvant s'y substituer, au prix de 477 000 € HT ;

4°) accepte la prise en charge des frais notariés ainsi que de l'ensemble des frais liés à la résiliation du contrat de crédit-bail ;

5°) autorise le Président à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à ces transactions et notamment l'acte de vente établi par Maître Laurent CARRETO à Tulle ;

6°) les dépenses et recettes résultant de cette délibération seront imputées sur le budget « aménagement économique ».

Fait et délibéré le 4 octobre 2021

Au registre sont les signatures

pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH